Banque · Déc. 2027

Refonte des reportings prudentiels EBA

L'EBA refond et simplifie les reportings prudentiels. Le 6 novembre 2026, elle a repoussé la première date de référence des nouvelles exigences à décembre 2027. Les établissements disposeront d'au moins un an entre la publication des textes et leur application.

DATE D'APPLICATION	QUI LE DEMANDE	À QUI VOUS RÉPONDEZ	NATURE DE LA DEMANDE
Déc. 2027	EBA (normes techniques de reporting)	ACPR, via le portail de la Banque de France, et BCE pour les grands groupes	Supervision prudentielle

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

- Grand groupe bancaire
- Banque de taille moyenne
- Banque privée
- Financements spécialisés
- Institution financière publique

Fond plein : concerné. Pointillé : selon le statut ou l'activité.

REPÈRES

Le calendrier du texte.

6 nov. 2026	Déc. 2026	Déc. 2027	Déc. 2028
L'EBA allonge le calendrier de mise en œuvre	Normes techniques définitives	Première vague des nouvelles exigences	Liquidité, charges grevant les actifs, ESG

LE DÉTAIL

Ce qui change.

Une refonte en deux vagues

DATES DE RÉFÉRENCE

DÉC. 2026
Normes définitives
L'EBA publie ses normes techniques, puis le paquet technique début 2027.

DÉC. 2027
Première vague
Nouvelles exigences : test de résistance, pertes de risque opérationnel, IFRS 9.

DÉC. 2028
Seconde vague
Liquidité, charges grevant les actifs, exercice de comparaison prudentiel, ESG.

AU MOINS UN AN
C'est le délai de mise en œuvre que l'EBA s'engage à laisser après la publication.

PREMIER TRIMESTRE 2027
Ouverture annoncée du registre européen des demandes de données.

La refonte porte sur des simplifications et sur de nouveaux modules : sûretés, test de résistance, ESG, seuils et fréquences de remise, IFRS 9, pertes de risque opérationnel. La première date de référence des nouvelles exigences est repoussée à décembre 2027.

L'EBA annonce ses normes techniques définitives pour décembre 2026 et le paquet technique, c'est-à-dire le modèle de données et la taxonomie, pour début 2027. Elle prévoit aussi d'ouvrir au premier trimestre 2027 un registre européen des demandes de données adressées aux banques.

NOTRE LECTURE

Une simplification reste un changement de format : des états disparaissent, des seuils bougent, des fréquences changent. Le délai supplémentaire est utile s'il sert à remettre à plat les alimentations et les contrôles, pas à reporter le chantier d'un an.

LA SECONDE VAGUE, EN DÉCEMBRE 2028→

CE QUE NOUS FAISONS

Analyse d'écart entre les états actuels et les nouveaux, adaptation des alimentations et des contrôles, recette des remises et rapprochement avec la comptabilité.

COREP | FINREP | Reporting réglementaire

CONSEIL FINANCE→

POUR ALLER PLUS LOIN

Sources officielles.

EBA, communiqué du 6 novembre 2026	https://www.eba.europa.eu/publications-and-media/press-releases/eba-outlines-next-steps-supervisory-reporting-simplification-and-extends-implementation-timelines

Liens vérifiés le 23 novembre 2026.